

Dix ans après l'accord de Paris, le CAC 40 a-t-il avancé ?

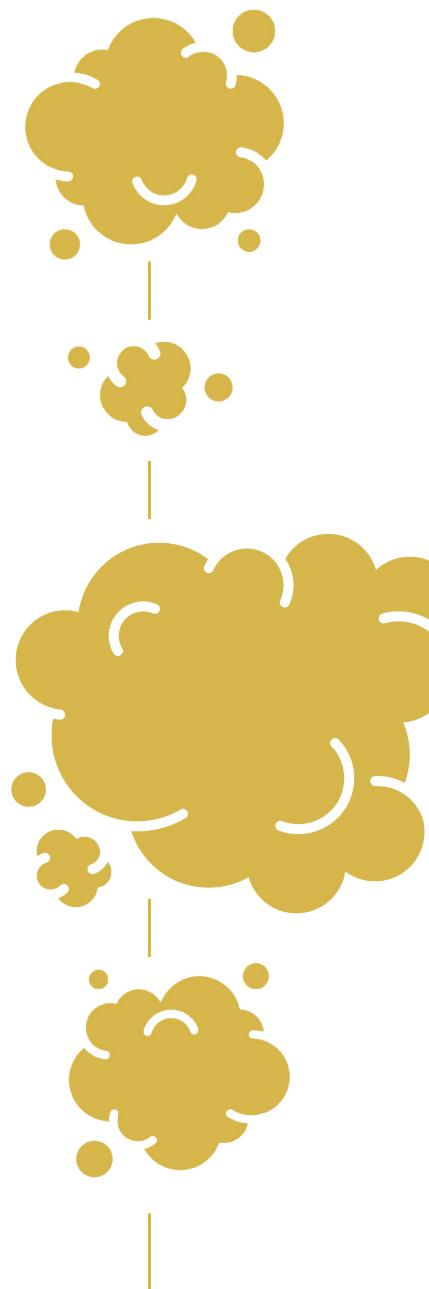
À retenir

La moitié des entreprises étudiées a vu ses émissions d'ensemble (directes et indirectes) augmenter ou stagner entre 2019 et 2024.

La plus grosse partie des réductions d'émissions atteintes par les autres s'expliquent par la simple revente d'actifs polluants, sans bénéfice net pour le climat, ou en raison de la chute des ventes d'avions ou de voitures pendant la pandémie.

Les entreprises parviennent généralement à réduire leurs émissions directes, quoiqu'avec certains effets de trompe-l'oeil dus à l'utilisation de « mécanismes de marché ». En revanche, les émissions indirectes, au niveau de l'ensemble de la chaîne de valeur, continuent souvent d'augmenter, et beaucoup d'entreprises ne semblent pas avoir de véritable réponse.

Grâce à la mise en œuvre de la directive européenne CSRD, aujourd'hui attaquée, les entreprises sont enfin transparentes sur leurs émissions indirectes.



Introduction

Le 12 décembre 2025, nous fêterons le dixième anniversaire de l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat.

Pour l'occasion, l'Observatoire des multinationales s'est penché sur la performance climatique d'un échantillon de douze entreprises du CAC 40, représentatives de différents secteurs d'activité : Airbus, ArcelorMittal, BNP Paribas, Carrefour, Danone, Engie, L'Oréal, LVMH, Michelin, Renault, Saint-Gobain et TotalEnergies. Avec une question simple : comment ont évolué les émissions de gaz à effet de serre déclarées par ces groupes français depuis 2015 ? Ont-elles baissé drastiquement, comme semblait le promettre la floraison d'engagements et d'initiatives qui ont accompagné la COP21 et la signature de l'Accord de Paris ? Ou bien constate-t-on un écart entre les discours et les promesses et la réalité concrète ?

Il y a dix ans, en amont de la conférence climat parisienne, l'Observatoire des multinationales avait publié avec le Basic un rapport intitulé « Gaz à effet de serre : doit-on faire confiance aux entreprises pour sauver le climat ? », portant sur un échantillon de dix grandes entreprises françaises (dont sept que l'on retrouve dans notre nouvel échantillon¹). Ce rapport soulignait les limites de la transparence des entreprises françaises sur leurs émissions, la mauvaise prise en compte des émissions au niveau de toute la chaîne de valeur (amont et aval), et l'absence d'alignement sur les objectifs européens à long terme de réduction des émissions, avec souvent des paris sur des solutions technologiques incertaines pour atteindre ces objectifs.

La présente étude confirme, dix ans plus tard, une grande partie de ces constats, même s'il y a eu des améliorations sur la transparence et la prise en compte des chaînes de valeur, grâce notamment à la récente directive européenne CSRD (*corporate sustainability reporting directive*, directive sur le reporting des entreprises en matière de soutenabilité).

¹ « Au-delà des effets d'annonce de la COP21, que font réellement les entreprises françaises pour le climat ? », 1er décembre 2015. <https://multinationales.org/fr/enquetes/cac40-et-climat-au-delà-des-effets-d-annonces/>

	Intensité carbone (kg eq. CO2/€ de chiffre d'affaires), 2024	Emissions globales (milliers de tonnes eq CO2), 2024	Évolution 2019- 2024 (2017-2024 si *)
Airbus	8,23	569 565,00	-23%
TotalEnergies	2,37	463 900,00	+2%
Engie	2,13	157 472,00	-41%*
Carrefour	1,71	146 534,00	+6%
Michelin	4,77	129 678,00	-3%
Arcelor Mittal	1,84	110 300,00	-27%
Renault	1,92	108 111,00	-38%
BNP Paribas	2,14	104 418,00	n.c
Saint Gobain	0,70	32 701,00	+6%*
Danone	0,72	19 802,66	-27%
LVMH	0,09	7 721,00	-1%
L'Oréal	0,17	7 260,00	+6%

■ entreprises ayant une stratégie STBi certifiée 1,5 °C

Les conclusions de notre étude

Une performance mitigée

Sur les douze entreprises de notre échantillon et selon les données qu'elles ont publiées, **la moitié a vu ses émissions d'ensemble (directes et indirectes) augmenter ou stagner entre 2019 et 2024**, ou entre 2017 et 2024 pour deux entreprises de l'échantillon qui ont choisi cette autre année de référence.

Cinq voient leurs émissions baisser (d'entre 23 et 40%), mais ces baisses s'expliquent principalement, dans quatre cas

sur cinq, soit par la **cession d'actifs polluants** (Engie et ArcelorMittal) soit par la **chute des ventes enregistrée au moment du Covid** (Renault et Airbus), ventes qui sont reparties à la hausse depuis, sans savoir encore atteint le niveau pré-pandémie. Engie affiche la plus forte baisse d'émissions de l'échantillon, après avoir cédé de nombreuses centrales électriques au charbon et ses activités d'explorations-production d'hydrocarbures.

Pour la dernière entreprise de l'échantillon (BNP Paribas), on ne dispose pas de chiffres de référence sur les émissions financées permettant une comparaison.

Les émissions directes (dites de scope 1 et 2) des entreprises étudiées montrent une tendance quasi générale à la baisse, grâce aux améliorations d'efficience et à la transition vers des sources d'électricité et d'énergie moins polluantes. En revanche, **les émissions indirectes au niveau de la chaîne de valeur amont et aval baissent beaucoup moins facilement, voire augmentent.**

Des évolutions encore très difficiles à retracer sur la durée

Retracer l'évolution des émissions des groupes du CAC 40 sur dix ans, entre 2015 et 2024, s'est avéré un exercice extrêmement complexe du fait des multiples incohérences et discontinuités dans les données. **Plusieurs groupes n'ont pas divulgué certains chiffres clés sur leurs émissions indirectes avant 2024.** Certains ont vu leur périmètre évoluer plusieurs fois au cours de la période, avec des acquisitions et des cessions importantes rendant difficile toute comparaison. À cela s'ajoutent des changements répétés de modes de calcul d'une année sur l'autre. La transparence reste très limitée sur les facteurs et méthodologies utilisés par les groupes dans l'établissement de leurs chiffres, ce qui empêche parfois de comprendre pourquoi exactement ces derniers varient d'une année à l'autre.

Dans certains cas (Engie ou Renault par exemple), la combinaison de ces facteurs rend quasiment impossible de retrouver une cohérence dans les différentes déclarations d'émissions d'année en année.

Cette complexité est un facteur d'opacité et empêche un suivi effectif. Les émissions d'un groupe peuvent être recalculées

rétrospectivement quelques années plus tard, sans que l'on comprenne exactement pourquoi. **En 2024, LVMH a ainsi revu fortement ses émissions pour 2019 à la hausse, ce qui lui a permis au passage d'affirmer avoir atteint ses objectifs de réduction.**

Enfin en 2024, un cadre cohérent de comparaison

2024 a été la première année de mise en œuvre de la directive européenne dite CSRD, qui a introduit davantage de cohérence et de comparabilité dans les déclarations d'émissions de gaz à effet de serre. Elle a introduit des nouvelles règles de reporting, demandant aux entreprises de publier leurs émissions indirectes selon une méthodologie commune, de recalculer leur année de référence pour permettre une meilleure comparabilité, de fixer le périmètre de reporting au niveau du groupe comptable consolidé et des sociétés bénéficiaires des investissements (avec contrôle opérationnel), la divulgation des méthodologies, des hypothèses importantes et des facteurs d'émission utilisés pour calculer ou mesurer les émissions de gaz à effet de serre et le pourcentage des émissions issues de systèmes réglementés d'échange de droits d'émission ou compensés.

Quelques entreprises étaient déjà en phase avec les exigences de la CSRD et l'entrée en vigueur de la directive n'a pas changé grand chose pour elles. En revanche, **certaines groupes comme BNP Paribas ou Carrefour ont été obligés, pour la première fois, de faire véritablement la transparence sur toutes leurs émissions indirectes**, ce qu'ils redoutaient à faire, et d'autres ont été conduits à modifier leurs méthodologies et périmètre de calcul. Une entreprise de l'échantillon, ArcelorMittal, n'a pas encore mis en œuvre les nouvelles normes de la

CSRD (son siège étant au Luxembourg, qui n'a pas encore transposé la directive).

Le cadre de la CSRD a quelques failles puisqu'il permet aux entreprises de ne plus donner certains chiffres lorsqu'ils sont jugés « négligeables ». Cependant, à un moment où la CSRD est remise en cause par les entreprises et par de nombreux responsables politiques, **l'exercice démontre l'importance d'une telle législation pour permettre un suivi cohérent des trajectoires des entreprises et les obliger à faire toute la lumière sur leurs émissions.**

Profils d'émissions

En valeur absolue, toutes les entreprises n'émettent pas, loin de là, autant de gaz à effet de serre. Les entreprises les plus émettrices de l'échantillon et du CAC 40 sont, de loin, Airbus et TotalEnergies, avec respectivement 570 millions et 436 millions de tonnes équivalent carbone déclarées en 2024. Suit un groupe d'entreprises avec entre 100 et 157 millions de tonnes déclarées comprenant Engie, Carrefour, Michelin, ArcelorMittal et Renault. LVMH et L'Oréal sont en valeur absolue les moins polluantes de l'échantillon avec environ 7 millions de tonnes chacune. **Un certain nombre des entreprises les plus émettrices continuent à voir leurs émissions stagner voire augmenter comme TotalEnergies, Carrefour et Michelin.**

Pour beaucoup de grandes entreprises, l'essentiel des émissions se situe en amont ou en aval de leurs activités (émissions dites de « scope 3 »). 88% des émissions occasionnées par Carrefour se situent par exemple dans sa chaîne d'approvisionnement, dans la production des biens alimentaires ou non alimentaires vendus dans ses rayons. Des groupes comme Danone,

LVMH et L'Oréal ont également l'essentiel de leurs émissions dans l'amont.

Inversement, l'utilisation des avions, voitures ou pneumatiques représentent entre 79 et 99% des émissions d'Airbus, Renault et Michelin. Les émissions financées, c'est-à-dire le soutien apporté par la banque à des entreprises ou des projets polluants, représentent 99% des émissions de BNP Paribas. C'est aussi le cas de TotalEnergies, dont l'essentiel des émissions provient de l'utilisation par d'autres du pétrole ou de gaz que le groupe extrait et transforme.

Seuls quelques groupes industriels présentent des profils où les émissions sont plus concentrées dans les activités propres des entreprises.

Une grande difficulté à reduire les émissions indirectes

Beaucoup d'entreprises de l'échantillon démontrent une capacité à baisser leurs émissions directes de scope 1 et de scope 2, en améliorant l'efficience de leurs processus industriels et de leurs activités d'une part et en remplaçant des sources d'électricité polluantes (comme le charbon) par des renouvelables d'autre part. **Réduire les émissions indirectes de scope 3 apparaît beaucoup plus difficile**, faute de contrôle direct de leur chaîne de valeur mais surtout parce que c'est à ce niveau que se situe l'impact matériel ultime de leur activité. Lorsqu'elles continuent à vendre plus, l'impact matériel et donc climatique de ces ventes ne peut généralement qu'augmenter.

Plusieurs entreprises de l'échantillon comme LVMH ou Carrefour ont vu baisser significativement leur intensité carbone (leurs émissions rapportées à leur chiffre d'affaires), mais comme leurs ventes ont augmenté dans

La Science-Based Targets initiative (SBTi)

Six entreprises de notre échantillon affichent fièrement leur alignement avec la SBTi, l'initiative fondée en 2015 par le CDP, le Pacte mondial des Nations unies et le WWF, chargée de valider la crédibilité des trajectoires carbone des entreprises. Cette certification, devenue un passage obligé pour les groupes souhaitant prouver leur sérieux climatique, garantit que leur stratégie de réduction d'émissions est compatible avec une trajectoire de +1,5 °C, ou, à défaut, nettement en dessous des +2 °C, conformément à l'Accord de Paris.

Mais derrière l'étiquette, la réalité est plus contrastée : parmi ces six entreprises officiellement alignées 1,5 °C, quatre ont pourtant vu leurs émissions réelles stagner ou augmenter depuis 2019 (ou 2017). Un paradoxe qui interroge la portée concrète de leurs engagements et du sérieux de la certification.

Deux entreprises de l'échantillon ont sollicité SBTi mais ont finalement décidé de ne pas se faire certifier : Engie et ArcelorMittal. La première explique que s'engager dans une trajectoire 1,5 °C à ce stade impliquerait de fermer des actifs en Europe, ce qui serait incompatible avec la sécurité énergétique du vieux continent. La seconde invoque le manque d'investissement et de compétitivité des aciers bas-carbone.

le même temps, leurs émissions augmentent aussi en valeur absolue. **Beaucoup de groupes directement concernés, comme LVMH et d'autres, paraissent sans véritable réponse à ce dilemme et se contentent d'objectifs très modestes de réduction de leur scope 3.**

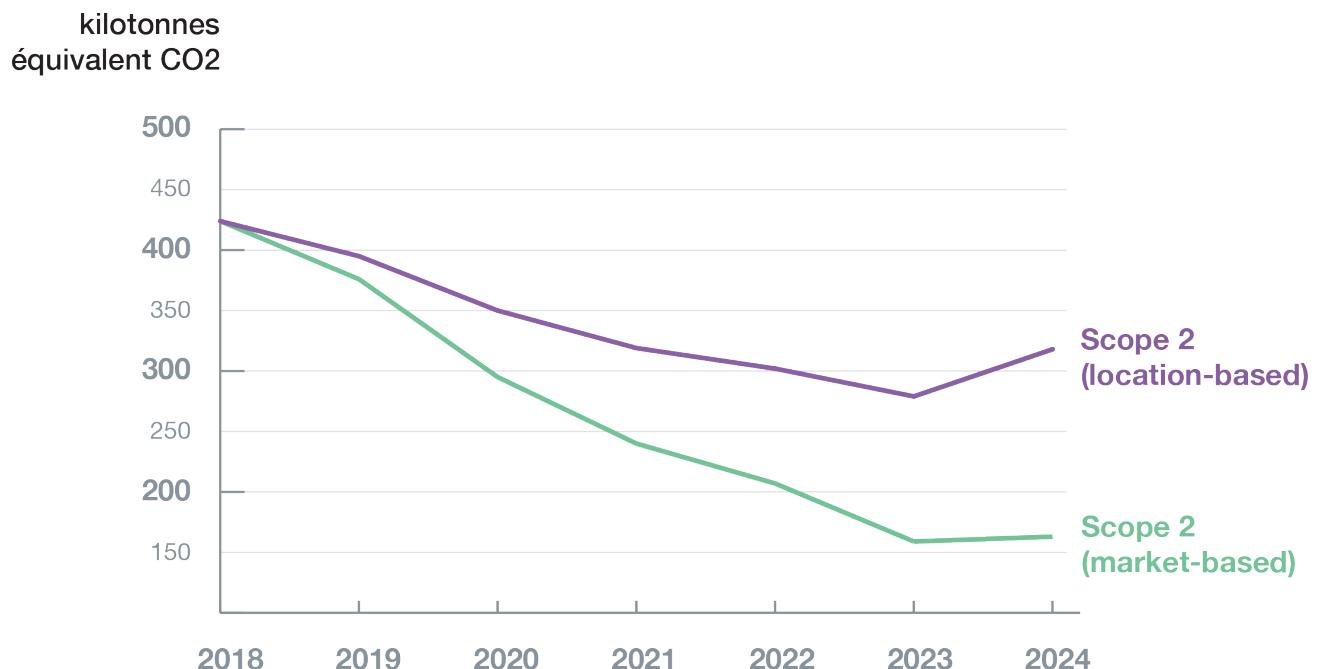
De fait, les seules baisses significatives des émissions de scope 3 sont observables chez Airbus et Renault. Dans les deux cas, **ces émissions sont directement corrélées au nombre d'avions ou de voitures vendus, et ces ventes ont connu une chute spectaculaire en 2020 pendant la pandémie.** Elles ont recommencé à augmenter depuis, de sorte que les réductions d'émissions affichées par Airbus par rapport à 2019, notamment, sont en train de se résorber.

Effets d'apparence

Même les performances positives affichées par certains groupes doivent parfois être nuancées. Il en va ainsi des émissions de

scope 2, qui renvoient essentiellement à la manière dont a été générée l'électricité utilisée par les entreprises. **Remplacer l'électricité d'origine fossile (charbon ou gaz) par une électricité verte générée par le solaire ou l'éolien est sur le papier l'une des manières les plus « simples » de réduire ses émissions,** et toutes les entreprises de l'échantillon voient leurs émissions de scope 2 baisser, parfois très significativement sur la période. Cependant, cette baisse est en partie apparente. L'autoproduction sur site et les achats directs d'électricité renouvelable à travers des contrats d'achat (*power purchase agreements*) restent minoritaires. Dans la plupart des cas, les entreprises restent simplement branchées sur les réseaux nationaux plus ou moins carbonés selon les pays, et « verdissent » leur électricité en faisant l'acquisition de certificats d'attributs énergétiques auprès de producteurs d'électricité verte. Le scope 2 peut être calculé de deux manière, selon le mix énergétique réel derrière les réseaux nationaux d'électricité (*location-based*) ou en tenant compte des certificats et des contrats d'achats (*market-*

Différence d'évolution entre *location-based* et *market-based* Airbus



based), la CSRD imposant de publier les deux chiffres. C'est généralement le second qui est mis en avant par les entreprises. Les données que nous avons étudiées montrent un écart croissant entre ces deux modes de calcul. Chez Danone, par exemple, le scope 2 « *location-based* » est passé de 916 à 695 kilotonnes équivalent CO2 entre 2015 et 2024 (-24%), tandis que le « *market based* » a baissé de 929 à 122 kilotonnes équivalent CO2 (-88%), une baisse obtenue à entre 80% et 90% via l'acquisition de certificats d'attributs énergétiques.

L'utilisation de la compensation carbone (autrement dit, le fait de financer des projets de reforestation ou de protection pour obtenir des crédits permettant d'« annuler » leurs émissions) par certains groupes pose aussi question. Dans la plupart des cas, les entreprises de notre échantillon recourent à la compensation carbone mais de manière limitée, pour certaines opérations spécifiques ou pour les émissions résiduelles qu'elles

ne parviendraient pas à réduire en bout de course. Selon les normes de la « *science-based targets initiative* » (SBTi), le recours à la compensation ne doit pas représenter plus de 10% des émissions d'un groupe. **On observe cependant plusieurs cas d'utilisation de la compensation au-delà de ces limites, notamment en vue d'affirmer que des entreprises ou certaines de leurs marques sont « zéro carbone ».** Là aussi, les mécanismes de marché en place permettent aux entreprises d'« acheter » leurs réductions d'émissions plutôt que de les mettre en œuvre en pratique. Beaucoup d'entreprises de l'échantillon mettent en avant la qualité de leurs programmes de compensation carbone, à travers notamment le Fonds Carbone Livelihoods, mais la transparence sur l'origine des crédits carbone utilisés reste limitée et de nombreux scandales ont montré que les bénéfices réels de la compensation pouvaient être sujets à caution et parfois engendrer des conflits avec les communautés locales.

Comment conjuguer action climatique et responsabilité des multinationales ?

Pour beaucoup de grandes entreprises, engager une véritable trajectoire de réduction de leurs émissions implique d'agir sur les émissions indirectes au niveau de leur chaîne de valeur, en particulier au niveau de leurs fournisseurs et sous-traitants. Les entreprises les plus confrontées à cet enjeu – Carrefour par exemple – prévoient que leurs fournisseurs clés devront eux-mêmes avoir une trajectoire certifiée SBTi 1,5°C faute de quoi ils seront « déréférencés », autrement dit Carrefour cessera de faire appel à eux.

En général, peu de détails sont fournis dans ce type de cas sur la manière dont les entreprises donneuses d'ordre accompagneront leurs fournisseurs pour qu'ils s'engagent eux-mêmes dans la réduction de leurs émissions, avec un risque que cela devienne une contrainte de plus pour eux ou qu'ils soient simplement abandonnés par leur puissant client. Certaines entreprises, L'Oréal notamment, ont cependant mis en place des dispositifs de soutien significatifs, incluant un soutien financier, pour les acteurs de leur chaîne de valeur.

Le recours à la compensation carbone, évoqué dans la section précédente, est un autre domaine où la poursuite d'objectifs climatiques occasionne des risques de violations des droits humains, dans le cas de **projets de protection ou d'afforestation/reforestation susceptibles de porter atteinte aux communautés locales dépourvues de droits formels**, qui se verraient soudainement exclues de leurs territoires de vie et de subsistance pour répondre aux besoins de multinationales. Le

recours probablement massif d'une entreprise pétrogazière comme TotalEnergies aux « *nature-based solutions* » (NBS) pour compenser ses émissions occasionnera inévitablement de nombreux problèmes de ce type.

Technologies : incertitudes de long terme

Certaines entreprises de l'échantillon ont un modèle industriel et commercial intrinsèquement polluant, avec des options très limitées pour réduire leurs émissions (sauf à changer radicalement de modèle et d'activité). Pour ces entreprises, **l'existence actuelle ou future de technologies alternatives viables est virtuellement le seul moyen de réduire effectivement leurs émissions de gaz à effet de serre** sans se réorienter radicalement.

La transition vers des sources renouvelables d'électricité ou vers la voiture électrique, notamment, ont de fait permis des baisses significatives de certaines émissions. Cependant, à long terme, ou pour certains procédés industriels actuellement très polluants, les solutions technologiques paraissent beaucoup plus incertaines, quand elles ne génèrent pas des risques supplémentaires. C'est le cas pour la sidérurgie. Les différentes options mises sur la table par ArcelorMittal pour produire un acier décarboné sont pour l'instant gelées pour des raisons de coût si ce n'est de faisabilité. Airbus, de son côté, mise sur la généralisation des carburants d'aviation durable (SAF) et peut-être sur l'avion à hydrogène, avec beaucoup d'incertitudes sur la viabilité et l'adoption effective de ces technologies. Il en va de même pour d'autres solutions comme la capture-séquestration du carbone mise en avant par TotalEnergies et ArcelorMittal.

Un début de retour en arrière ?

Si aucune n'a officiellement abandonné ses objectifs climatiques, on assiste chez certaines entreprises à **un mouvement de recul ou du moins de plus grande prudence** par rapport aux objectifs et aux engagements affichés au moment de l'Accord de Paris et dans les années qui ont suivi.

ArcelorMittal a gelé de nombreux projets d'acier décarboné en Europe. TotalEnergies a réduit ses ambitions dans le domaine des renouvelables tout en augmentant ses investissements dans le gaz et le pétrole et en mettant en doute la possibilité d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. La « Net Zero Banking Alliance » dont faisait partie BNP Paribas s'est dissoute du fait du retrait de nombreuses banques suite à l'élection de Donald Trump.

Au-delà du contexte politique immédiat, cette baisse relative d'enthousiasme affiché s'explique peut-être aussi par la prise de conscience par ces entreprises des difficultés concrètes à réduire véritablement leurs émissions et à atteindre la neutralité carbone en 2050, et des coûts induits.

Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur les déclarations d'émissions de douze entreprises du CAC 40 : Airbus, ArcelorMittal, BNP Paribas, Carrefour, Danone, Engie, LVMH, L'Oréal, Michelin, Renault, Saint Gobain et TotalEnergies. Ces entreprises ont été sélectionnées pour représenter la diversité des secteurs d'activités du CAC 40. Les données analysées proviennent de leurs documents d'enregistrement universel et rapports RSE datant de 2015 à 2024.

Une attention particulière a été apportée à l'introduction des facteurs d'émissions du scope 3 et l'évolution des périmètres et de la méthodologie sur la période donnée. Les seuls chiffres directement retraités par les auteurs concernent l'intensité carbone des entreprises, calculée en rapportant les kilotonnes de CO₂e sur le chiffre d'affaires déclaré par l'entreprise dans les mêmes rapports.

Nous avons adressé des questions spécifiques à toutes les entreprises de notre échantillon. Airbus, ArcelorMittal, BNP Paribas, Danone, Engie, L'Oréal et TotalEnergies y ont répondu, et leurs réponses ont été soit incorporées au texte soit ont permis de reformuler certaines conclusions

Airbus

Amont

Opérations

Aval



0,1%



569,5 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024 (1,5 fois équivalent à l'empreinte carbone de la France)



8,23 kg de carbone par euro de chiffre d'affaires



-22% : Évolution des émissions 2019-2024

-36% : Scopes 1 et 2

-22% : Scope 3

- Selon les chiffres publiés, le groupe Airbus est **le plus gros émetteur de gaz à effet de serre de notre échantillon et probablement du CAC 40 dans son entier, à la fois en valeur absolue et en intensité carbone de son chiffre d'affaires**.
- L'empreinte carbone d'Airbus est liée à 99,9% aux émissions liées à l'utilisation des avions fabriqués par l'industriel européen le long de leur durée de vie. L'évolution des émissions que le groupe déclare est donc étroitement corrélée au nombre d'avions qu'il vend sur une année donnée.
- Suite à sa nouvelle méthodologie de calcul, introduite avec la CSRD, Airbus a arrêté de donner des chiffres sur ses émissions carbone amont en 2024, concentrant son attention exclusivement sur le calcul de l'utilisation du produit pour son scope 3. Ces émissions amont, liées à la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise, n'étaient pourtant pas négligeables (plus de 10 millions de tonnes éq. CO2 en 2022).
- Les émissions liées à l'utilisation des avions ne sont publiées que depuis 2018. Le nombre d'avions vendus (et donc les émissions déclarées) a brutalement baissé en 2020 avec la pandémie de Covid-19, avant de recommencer à croître jusqu'en 2024,

mais sans encore atteindre jusqu'à présent le nombre de ventes pré-pandémie. **En conséquence, après avoir chuté entre 2019 et 2020, les émissions déclarées d'Airbus réaugmentent de manière continue depuis cette période.**

- À long terme, pour réduire son empreinte carbone, Airbus mise essentiellement, voire uniquement, sur le développement des SAF (*sustainable aviation fuels* ou « carburants d'aviation durable »), des carburants « durables » de divers types, dans la plupart des cas à partir de matières premières végétales. Le constructeur présente donc deux évaluations de ses émissions, l'une tenant compte de l'utilisation future de SAF pour faire voler ses avions, et l'autre non. Hors SAF, l'intensité carbone par avion vendue ne baisse que lentement.
- L'atteinte des objectifs climatiques d'Airbus dépend donc de l'utilisation effective de SAF par les compagnies aériennes qui achètent ses avions. En 2024, le groupe Airbus lui-même utilisait des SAF pour ses vols de développement et de formation à hauteur de 18%. En réponse à nos questions, le groupe précise participer à plusieurs initiatives intersectorielles visant à développer l'usage de ces carburants.
- En septembre 2020, Airbus a révélé les concepts de son premier avion commercial à zéro émission propulsé à l'hydrogène, avec l'ambition d'une entrée en service d'ici 2035. En 2024, Airbus a ajusté sa feuille de route, et l'ambition de mettre en service un avion commercial entièrement électrique et alimenté à l'hydrogène est désormais prévue pour « après 2035 », en raison des défis liés à l'accélération des technologies des piles à combustible et à la création de l'écosystème d'infrastructure hydrogène. Cette perspective semble donc rester très lointaine.

ArcelorMittal

Amont ————— Opérations ————— Aval



**(92% selon
l'entreprise)**



110 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024
(l'équivalent de 20% de l'empreinte carbone de la France)



1,84 kg de carbone par euro de chiffre d'affaires



-27% : Évolution des émissions 2019-2024
(pas de données sur les différents scopes)

- ArcelorMittal est le groupe le moins transparent de notre échantillon sur ses émissions de gaz à effet de serre. Il ne publie des chiffres consolidés que depuis 2021 au niveau du groupe (année où il a publié des données rétrospectives depuis 2018), et seulement depuis 2024 sur ses émissions de gaz à effet de serre de « scope 3 », c'est-à-dire sur son amont et son aval.
- C'est aussi le seul groupe de notre échantillon à n'avoir pas appliqué les nouveaux standards de reporting de la directive européenne CSRD, le Luxembourg où il a son siège social n'ayant pas encore transposé la directive.
- Ceci expliquant cela, ArcelorMittal est la seule entreprise de l'échantillon à ne pas donner de chiffres détaillés pour ses émissions de « scope 3 », qui semble très partiel. En réponse à nos questions, le groupe indique qu'un travail d'évaluation détaillé est en cours.
- Les émissions déclarées par le groupe relèvent principalement du processus de production (émissions directes des aciéries du groupe) et montrent une tendance continue à la baisse entre 2018 et 2024 (-27% entre ces deux années). **Cette baisse est due, de l'aveu même d'ArcelorMittal à « la cession de certains de [ses] actifs ayant la plus forte empreinte carbone ».** En réponse à nos questions, le

groupe précise qu'à périmètre constant, l'intensité carbone de sa production a tout de même baissé de 5,4 % entre 2018 et 2024.

- ArcelorMittal maintient l'objectif général d'atteindre la neutralité carbone tout en maintenant la rentabilité de ses activités, mais souligne que la production d'acier bas carbone reste très coûteuse et nécessite un soutien politique fort, qui n'existe pas encore selon lui. Faute de politiques mondiales adéquates et d'une aide financière suffisante des États à ses yeux, ArcelorMittal estime ne pas pouvoir fixer pour l'instant un objectif de réduction des émissions aligné sur une trajectoire 1,5 °C et qu'il serait « contre-productif de donner l'impression qu'un niveau considérablement plus élevé d'ambition est possible que ce que permettent les réalités politiques et économiques actuelles ».
- À plus court terme, le groupe s'était fixé en 2021 l'objectif de baisser son intensité carbone (scopes 1 et 2) de 25% au niveau mondial et de 35% en Europe entre 2018 et 2030, mais a annoncé en 2024 qu'il ne réussirait probablement pas à atteindre cet objectif à cause du prix de l'hydrogène et du manque de soutien financier des États et de l'UE.
- ArcelorMittal a déclaré attendre que les pouvoirs publics couvrent la moitié du coût total de sa stratégie de décarbonation. Le groupe a obtenu des aides d'État se chiffrant en centaines de millions d'euros en Allemagne et en France pour des projets d'acier décarboné, mais a indiqué en novembre 2024 aux gouvernements allemand et français que les projets étaient suspendus faute de viabilité financière et qu'il ne solliciterait pas les aides annoncées. Le groupe fait valoir que des soutiens financiers et réglementaires plus importants sont nécessaires, par exemple en termes de marchés publics. Les besoins de décarbonation de l'acier ne sont cependant qu'un facteur parmi d'autres dans les négociations d'ArcelorMittal avec les pouvoirs publics européens.
- Pour produire de l'acier décarboné, ArcelorMittal déclare miser à long terme sur des technologies dites « DRI », passant par une réduction directe grâce au gaz et potentiellement dans le futur à l'hydrogène renouvelable, et sur des fours à arc électrique. Mais les projets semblent au point mort, pour les raisons évoquées ci-dessus. Le groupe prévoit d'utiliser la compensation carbone pour ses émissions résiduelles.

BNP Paribas

Amont ————— Opérations ————— Aval



0,25 %

99,75 %



104 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024
(l'équivalent de 18% de l'empreinte carbone de la France)



2,14 kg de carbone par euro de chiffre d'affaire



n.c : Évolution des émissions 2019-2024

- **58%** : Scope 1 et 2
(pas de données cohérentes sur le scope 3)

- L'entrée en vigueur de la directive européenne CSRD a enfin obligé BNP Paribas à publier pour la première fois pour 2024 des données détaillées sur ses émissions financées, autrement dit **les émissions générées indirectement via ses financements à des secteurs polluants, qui représentent 99,75 % de son empreinte carbone**. La banque avait annoncé la publication de ces données pour 2022, mais elle n'est intervenue que deux ans plus tard, quand cette publication est devenue une obligation réglementaire. BNP Paribas donne cependant peu de détails sur les méthodologies utilisées (qui pour certaines, comme la méthodologie PCAF, lient les émissions et la valeur d'entreprise, de sorte qu'une simple hausse boursière peut avoir pour effet de faire baisser artificiellement les émissions) et sur ses émissions financées désagrégés par secteur, par type de service financier, et par géographie. Elle souligne en réponse à nos questions la difficulté à obtenir des données fiables et pertinentes pour l'ensemble des secteurs qu'elle soutient et sur les émissions directes et indirectes des entreprises auxquelles elle offre ses services.

- Nous ne disposons pas de données historiques qui permettraient d'évaluer l'évolution des émissions financées de BNP Paribas depuis l'accord de Paris. La banque s'est cependant fixé un objectif officiel de réduction en valeur absolue de ses émissions financées dans le pétrole et le gaz, de 27,3 millions de tonnes de CO2e fin septembre 2022 à 8,2 millions en 2030, soit une baisse de 70%.
- Sous pression de la société civile et de certains investisseurs, BNP Paribas a progressivement adopté des politiques d'exclusion ou de réduction des financements accordés au secteur du charbon et à d'autres secteurs polluants en général, qui ne garantissent pas encore un désinvestissement total des énergies fossiles¹. En l'absence de chiffres permettant une comparaison et de précision sur les méthodologies utilisées, **il est impossible de dire si la mise en place de ces politiques s'est traduite par une quelconque baisse des émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue.**
- BNP Paribas reste en outre dans le « top 20 » mondial des banques finançant les énergies fossiles selon le dernier rapport « Banking on climate chaos » réalisé par une coalition d'ONG². Dans ses derniers engagements, la banque prévoit de réduire encore son exposition aux secteurs de l'exploration-production de pétrole et de gaz, avec des objectifs de 80% et seulement 30% pour le gaz alors que les scénarios 1,5 °C exigent des réductions drastiques pour toutes les nouvelles infrastructures gazières.
- Le groupe bancaire a investi dans les crédits carbone volontaires depuis au moins 2016, de sorte qu'il se targue d'être « neutre en carbone » depuis 2017. Mais cette prétention ne se base que sur la baisse et la compensation de ses émissions de scope 1 et 2, qui ne représentent que 0,25 % de ses émissions globales.
- En 2021, BNP Paribas était membre fondateur de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), s'engageant à aligner ses portefeuilles pour atteindre une économie neutre en carbone d'ici 2050. La NZBA a été dissoute en octobre 2025 du fait du départ de nombreuses banques après l'élection de Donald Trump. En réponse à nos questions, la banque a indiqué « poursuivre activement notre stratégie de soutien à la transition énergétique, indépendamment de la façon dont les différentes alliances Net Zero évoluent ».

1 Voir sur ce point l'évaluation de Reclaim Finance : <https://coalpolicytool.org> et <https://oilgaspolicy-tracker.org>.

2 Voir <https://www.bankingonclimatechaos.org/>

Carrefour

Amont ————— Opérations ————— Aval



146 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024
(l'équivalent du quart de l'empreinte carbone de la France)



1,71 kg de carbone par euros de chiffre d'affaires



+6% : Évolution des émissions 2019-2024

-38% : Scopes 1 et 2

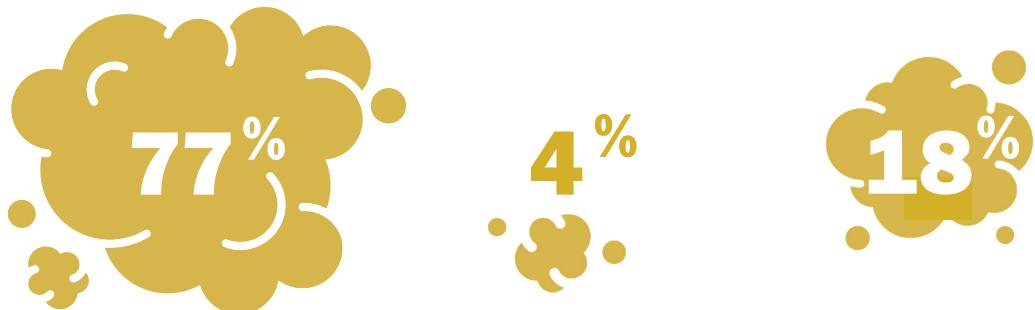
+7% : Scope 3

- L'entrée en vigueur de la directive européenne CSRD a conduit Carrefour à revoir le calcul de ses émissions et à publier en 2025 de nouveaux chiffres pour son bilan carbone, pour 2019, 2023 et 2024. Les nouveaux chiffres sont nettement supérieurs aux chiffres publiés précédemment pour 2019 et 2023, avec une sensible réévaluation à la hausse des émissions de scope 1 et de scope 3.
- En se basant sur les données recalculées en 2025, **les émissions globales de Carrefour sont en hausse de 6% entre 2019 et 2024, tirées par la hausse des émissions de scope 3.** Les émissions directes (scopes 1 et 2) sont en baisse. En termes d'intensité carbone (émissions rapportées au chiffre d'affaires), on observe une faible baisse sur la période.
- **Jusqu'en 2019, Carrefour se refusait à publier des chiffres sur les émissions de son scope 3, alors qu'elles représentent 88% de son empreinte carbone,** principalement du fait de ses chaînes d'approvisionnement. Les émissions aval sont également significatives, principalement du fait de la vente de carburants dans les grandes surfaces du groupe, qui représente 10% de son empreinte carbone totale.

- Carrefour a affiché plusieurs engagements d'atteindre la neutralité carbone dans son e-commerce et dans ses magasins (hors franchisés, et seulement pour les scopes 1 et 2). Les engagements du groupe concernant le scope 3 sont bien moins ambitieux : une baisse de 29% des émissions de la chaîne d'approvisionnement en 2030 par rapport à 2019, et une baisse de 27,5% des émissions liées à l'usage des produits sur la même période.
- Pour atteindre ses objectifs de réductions d'émissions sur la chaîne d'approvisionnement, le groupe déclare qu'il exigera que ses 100 principaux fournisseurs soient alignés sur une trajectoire 1,5°C, faute de quoi ils seront simplement déréférencés. C'était le cas de 53% d'entre eux en 2024. Le groupe ne dit pas comment il les accompagnera pour atteindre ces objectifs.

Danone

Amont ————— Opérations ————— Aval



19,8 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024
(l'équivalent de 4% de l'empreinte carbone)



0,7 kg de carbone par euros de chiffre d'affaires



-27% : Évolution des émissions 2019-2024

-38% : Scope 1 et 2

-27% : Scope 3

- Après une période de hausse entre 2015 et 2019 en partie due à l'acquisition de WhiteWave, les émissions globales du groupes Danone ont commencé à décliner de manière continue (-27% entre 2019 et 2024). L'intensité carbone du groupe a également baissé et les objectifs ont été revus à la hausse.
- Une partie de la performance affichée par Danone repose cependant sur un usage important de mécanismes de marché** qui permettent de « gommer » ses émissions réelles en achetant des certificats ou des crédits de diverses sortes. Les émissions de scope 2, c'est-à-dire liées à l'énergie utilisée par le groupe, sont calculées « sur la base du marché » et incluent donc un recours massif aux certificats d'attributs énergétiques. Dans le même ordre d'idée, Danone recourt à la compensation carbone – un domaine dans lequel il a investi à travers le Fonds Carbon Livelihoods – pour « annuler » une partie de ses émissions. Outrepassant les règles SBTi, qui interdisent de recourir à la compensation pour plus de 10% de ses émissions de gaz à effet de serre, Danone utilise déjà la compensation pour présenter ses deux marques phares d'eau en bouteille, Evian et Volvic, comme « neutres en carbone ».
- Pour réduire les émissions de sa chaîne d'approvisionnement, Danone mise notamment sur l'élimination de la déforestation et la mise en œuvre de l'« agriculture régénératrice », une notion mise en avant par beaucoup d'entreprises du secteur agroalimentaire mais mal définie.

Engie

Amont ————— Opérations ————— Aval



157 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024
(l'équivalent 28% de l'empreinte carbone de la France)



2,1 kg de carbone par euros de chiffre d'affaires



-41% : Évolution des émissions 2017-2024

-72% : Scopes 1 et 2

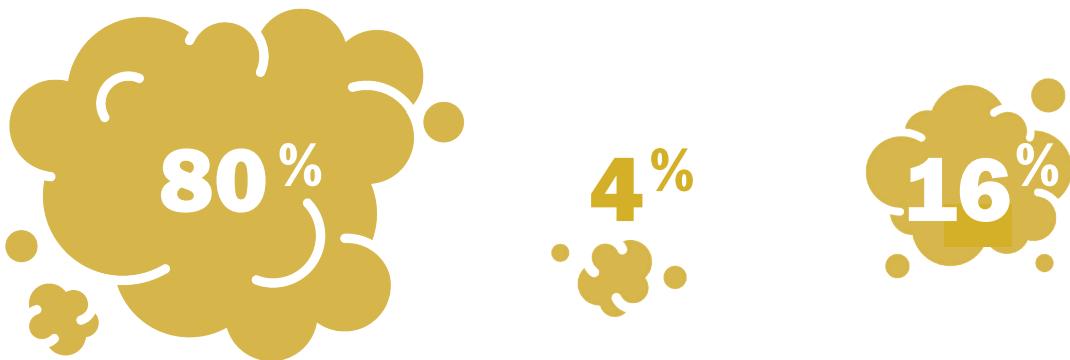
-27% : Scope 3

- L'évolution des émissions de gaz à effet de serre du groupe Engie est très difficile à suivre du fait des changements de périmètre et de modes de calculs qui reflètent, en partie, les tergiversations stratégiques de l'entreprise.
- Globalement, cependant, les émissions globales d'Engie montrent une tendance très nette à la baisse. À périmètre comparable, cette baisse est de 41% entre 2017 et 2024.
- **Cette réduction des émissions semble cependant liée principalement à la revente des actifs énergétiques les plus polluants de l'entreprise**, notamment ses activités d'exploration-production d'hydrocarbures en 2017 et ses centrales électriques au charbon. Le groupe prévoit d'être définitivement sorti du charbon en 2025 en Europe et en 2027 à l'échelle mondiale. Comme, dans la plupart des cas, ces activités extractives et ces centrales ont été cédées à d'autres investisseurs, les bénéfices pour le climat apparaissent douteux. En réponse à nos questions, le groupe a précisé que la cession pure et simple de ces actifs n'est que la solution de dernier recours, après la fermeture et la conversion, et que dans ce cas il veille à garantir les meilleures conditions possibles pour les employés (principe de transition juste). Il pointe sur le cas récent de la cession de la centrale de Pampa Sul au Brésil, dont les repreneurs se sont engagés à investir pour réduire les émissions de CO2 de 5%.

- Engie a investi dans le domaine des énergies renouvelables, leur part passant de 20% en 2015 (principalement alors des grands barrages) à 43% en 2024. Néanmoins, le groupe demeure à ce jour majoritairement un groupe gazier. En réponse à nos questions, il explique que « le gaz est indispensable pour la flexibilité et la sécurité du système énergétique » et que la décarbonation de ses centrales au gaz est « progressive et s'étale jusqu'à l'objectif final de Net Zéro Carbone en 2045 ». **Sa stratégie pour décarboner les actifs gaziers qui ne seront pas fermés repose essentiellement sur le développement du biométhane et de l'hydrogène.** Engie a annoncé un objectif de production propre de 10 TWh de biométhane en 2030, mais n'a atteint que 1,2 TWh en 2024. Il fait valoir cependant que la production française globale de biométhane est en croissance.
- Le groupe n'a pas de trajectoire 1,5°C certifiée pour 2030, expliquant que cela supposerait de céder de nombreux actifs qui « s'ils étaient fermés, mettraient en péril la sécurité du système électrique auquel ils sont raccordés », le groupe n'étant pas en capacité d'assurer la réduction requise de leur intensité carbone « à si brève échéance ».

L'Oréal

Amont ————— Opérations ————— Aval



7 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024 (l'équivalent de 1% de l'empreinte carbone de la France)

0,17 kg de carbone par euros de chiffre d'affaires

+6% : Évolution des émissions 2019-2024

-51% : Scopes 1 et 2

+9% : Scope 3

- À données comparables, les émissions de L'Oréal sont à la hausse, bien que l'entreprise ait multiplié les récompenses dans ce domaine (comme une note CDP AAA, pour la neuvième année consécutive en 2024). **L'augmentation est de 6% pour les émissions globales entre 2019 et 2024, et de 9% pour les émissions indirectes** (émissions significatives du scope 3).
- Le groupe a « bénéficié » de la mise en œuvre de la directive européenne CRSD puisque, n'ayant plus à décompter les émissions liées à l'eau chaude utilisée avec ses produits, il a vu ses émissions indirectes baisser d'un coup de 4 millions de tonnes équivalent carbone par an.
- Le groupe parvient à baisser ses émissions de scope 1 et scope 2 en phase avec ses objectifs d'atteindre -57% en 2030 par rapport à 2019. Ce n'est pas le cas pour ses émissions de scope 3, qui continuent à augmenter alors qu'elles sont censées baisser de 28% par rapport à 2019 d'ici 2030. Les ingrédients de ses produits cosmétiques et les produits d'emballage sont les principaux facteurs de cette

augmentation. Pour y remédier, le groupe indique vouloir optimiser ses emballages, revoir ses ingrédients et formulations, et a mis en place des dispositifs de soutien y compris financiers pour les acteurs de sa chaîne de valeur.

- À ce titre, L'Oréal apparaît comme **un cas typique d'entreprise ayant pris des mesures pour réduire ses émissions directes (de scope 1 et de scope 2) mais qui ne parvient pas à réduire ses émissions globales**, ne serait-ce que parce qu'elle continue à vendre de plus en plus de produits impliquant inévitablement des consommations de matière et d'énergie supplémentaires. La baisse de l'intensité carbone du groupe (mesurée par rapport au chiffre d'affaires) ne résulte donc pas en une baisse des émissions en valeur absolue.

LVMH

Amont ————— Opérations ————— Aval



7,7 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024 (l'équivalent de 1% de l'empreinte carbone de la France)



0,09 kg de carbone par euros de chiffre d'affaires



-1% : Évolution des émissions 2019-2024

-55% : Scopes 1 et 2

-0,3% : Scope 3

- LVMH semble avoir recalculé en 2024 ses émissions pour 2019. Les chiffres publiés initialement indiquaient des émissions sur les scopes 1 et 2 d'environ 250 tonnes équivalent CO2, réévaluées à 442 tonnes équivalent CO2, ce qui permet au groupe de luxe d'affirmer avoir atteint ses objectifs de réduire par deux ses émissions directes. Cette différence de calcul pourrait être liée en partie à l'évolution du périmètre du groupe, et notamment aux acquisitions intervenues sur la période, la plus importante étant celle de Tiffany.
- Même en se basant sur ce nouveau calcul, **les émissions de gaz à effet de serre globales de LVMH sont stables entre 2019 et 2024 en valeur absolue, malgré une forte hausse du chiffre d'affaires**. Ces émissions sont principalement liées à la chaîne d'approvisionnement en amont, notamment à la mode et maroquinerie qui représente la moitié des émissions de scope 3, contre 10% pour les parfums et cosmétiques, 9% pour la joaillerie et l'horlogerie et 6% pour les vins et spiritueux. La « distribution sélective » (autrement dit les magasins Sephora, Bon Marché ou Samaritaine) représente 16% des émissions de scope 3 de LVMH

- Pour le scope 3, le groupe a pour objectif officiel de réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre de 55 % par unité de valeur ajoutée d'ici 2030, soit une réduction de 23 % des émissions de GES en valeur absolue, ce qui ne paraît pas un objectif très ambitieux, en particulier au regard des moyens financiers de LVMH. Le groupe de luxe est aussi très vague sur les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Plusieurs maisons du groupe – Louis Vuitton, Moët Hennessy, Parfums Christian Dior, Guerlain, Make Up For Ever, Tiffany et Stella McCartney affichent des trajectoires propres de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Michelin

Amont ————— Opérations ————— Aval



129 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024
(l'équivalent de 23% de l'empreinte carbone de la France)



4,77 kg de carbone par euros de chiffre d'affaires



-3% : Évolution des émissions 2019-2024

-35% : Scopes 1 et 2

-2% : Scope 3

- **La principale source d'émissions de gaz à effet de serre du groupe Michelin est l'utilisation de ses pneumatiques.** Ce poste, qui représente 89% des émissions du groupe, n'a pas fait l'objet d'une estimation différenciée par année, et le même chiffre – 115 millions de tonnes équivalent CO2 – est donné pour 2019, 2023 et 2024.
- En conséquence, les émissions globales de Michelin n'affichent qu'une faible baisse (-2,5%) sur la période 2019-2024.
- Les achats de matières premières (notamment le caoutchouc) représentent le second poste d'émissions de Michelin avec 9 millions de tonnes équivalent CO2. Dans ce domaine, le groupe prévoit de prioriser les fournisseurs eux-mêmes alignés sur des trajectoires 1,5 °C.
- Michelin n'affiche des objectifs officiels de réduction d'émissions que pour ses scopes 1 et 2, pour lesquels il vise zéro émission nette en 2050, et -47,2 % en valeur absolue d'ici 2030 par rapport à 2019. Sur le scope 3 hors usage (donc essentiellement l'achat de matières premières), il a un objectif de réduction moindre de 27,5 % entre 2019 et 2030 en valeur absolue. En ce qui concerne l'usage des pneumatiques, il vise une amélioration de la résistance au roulement de ses pneumatiques de 10 % en 2030 par rapport à 2020, sans préciser quels en seraient les effets sur les émissions en valeur absolue.

Renault

Amont

Opérations

Aval



108 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024
(l'équivalent de 19% de l'empreinte carbone de la France)



1,92 kg de carbone par euros de chiffre d'affaires



-38% : Évolution des émissions 2019-2024

-51% : Scopes 1 et 2

-38% : Scope 3

- À partir de 2023, Renault a révisé certains paramètres de calcul de ses émissions, notamment en introduisant une hypothèse de roulage pour les véhicules vendus de 200 000 kilomètres au lieu de 150 000 kilomètres, ce qui empêche une comparaison continue d'année en année. Entre 2019 et 2024, sur la base de ces nouveaux calculs, Renault affiche une baisse très nette de ses émissions, de -38%. **Celle-ci est directement liée à la baisse importante du nombre de véhicules vendus par le constructeur**, de 2,36 millions en 2019 à 1,58 million en 2024 (-33%), ce qui a entraîné une baisse des émissions de scope 3 liée à l'usage des véhicules.
- On constate en revanche **une augmentation importante des émissions de gaz à effet de serre par véhicule vendu, de 38% entre 2019 et 2024, malgré l'électrification du parc**, concomitante avec une baisse de l'intensité carbone (émissions rapportées au chiffre d'affaires) de 38% également sur la même période. Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'augmentation sur la même période des ventes de **véhicules SUV**, plus chers à l'achat et plus émetteurs de gaz à effet de serre.

- Bien qu'à partir de 2021, le groupe Renault ait affirmé un objectif général d'atteindre la neutralité carbone nette d'ici 2050 au niveau mondial, et d'ici 2040 en Europe, ce n'est qu'en 2024, pour se conformer aux exigences de la CSRD, qu'il a commencé à se fixer des objectifs de réduction de ses émissions en valeur absolue.
- Pour réduire les émissions liées à l'usage de ses véhicules, Renault mise sur le développement de la voiture hybride et électrique et de l'hydrogène pour les véhicules utilitaires légers. On ne sait pas encore comment cette stratégie sera impactée par la crise actuelle de l'automobile européenne et les pressions pour remettre en cause les objectifs européens de décarbonation du secteur et notamment de fin des moteurs thermiques en 2035.

Saint-Gobain

Amont

Opérations

Aval



32 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024 (l'équivalent de 6% de l'empreinte carbone de la France)



0,7 kg de carbone par euros de chiffre d'affaires



+6% : Évolution des émissions 2019-2024

-38% : Scopes 1 et 2

+41% : Scope 3

- Les émissions de gaz à effet de serre de Saint-Gobain sont en augmentation de 6% sur la période 2017-2024 (à périmètre comparable), du fait de l'augmentation des émissions de scope 3 (+41%). Sur la période, les émissions de scope 1 baissent de 25% et les émissions de scope 2 de 23% (sur la base de la localisation), sans compenser la hausse du scope 3.
- En conséquence, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre annoncés par Saint-Gobain pour le scope 1 et 2 ont été atteints dès 2023 (si l'on se base sur le scope 2 « basé sur le marché »), mais **l'atteinte de l'objectif pourtant plus modeste de réduction de 16% de ses émissions de scope 3 en valeur absolue est mal engagée**.
- Saint-Gobain n'a pas publié de chiffres détaillés pour ses émissions de scope 3 avant 2024 et la mise en œuvre de la CSRD.
- Les objectifs de réduction des scopes 1 et 2 passent par le recours à l'électricité décarbonée via des certificats d'attributs énergétiques ou des contrats d'achat d'électricité. Pour les objectifs du scope 3, l'atteinte des objectifs repose à 60% sur les « engagements des fournisseurs », sans éléments précis sur l'accompagnement offert par Saint-Gobain.

TotalEnergies

Amont ————— Opérations ————— Aval

7%

10%

83%



464 millions de tonnes équivalent CO2 émises en 2024
(l'équivalent de 82% de l'empreinte carbone de la France)



2,37 kg de carbone par euros de chiffre d'affaires



+2% : Évolution des émissions 2019-2024

-0,2% : Scopes 1 et 2

+2% : Scope 3

- TotalEnergies, entreprise pétro-gazière, est l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre du CAC40 avec Airbus. Les émissions du groupe sont globalement stables sur la période 2015-2024, avec des fluctuations à la hausse et à la baisse (ces dernières dues notamment à la pandémie de Covid).
- Avec la mise en œuvre de la directive CSRD à partir de 2024, TotalEnergies ne donne plus pour son scope 3 que les chiffres relatifs à l'utilisation de ses produits (comme l'essence brûlée dans des moteurs thermiques), arguant que les autres émissions sont négligeables.
- Le scénario NetZero(1,5 °C) de l'AIE ne tolère pas de nouveaux projets d'hydrocarbures conventionnels, mais TotalEnergies continue à lancer de nouveaux projets gaziers et pétroliers dans différentes régions de la planète, arguant de la hausse de la demande de pétrole et de gaz. Le groupe explique que se fixer des objectifs ambitieux de réduction de son scope 3 en valeur absolue « conduirait à diriger cette demande vers d'autres fournisseurs » et que « cette stratégie n'aurait aucun effet à la baisse sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre et (...) pourrait être contre-productive pour les clients de TotalEnergies alors que la Compagnie s'est fixé l'objectif d'assurer

leur sécurité d'approvisionnement énergétique tout en les accompagnant dans leur démarche de réduction de leurs émissions ».

- Pour atteindre ses objectifs climatiques déclarés, TotalEnergies mise sur la baisse de l'intensité carbone de sa production pétrolière et gazière, l'évolution de son mix énergétique (vers le gaz et les énergies renouvelables), l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses installations, la réduction des émissions de méthane et du torchage du gaz et surtout, in fine, sur les projets de séquestration du carbone à travers l'afforestation/reforestation ou autre (NBS, *nature-based solutions*). Ces projets généralement localisés dans des pays du Sud sont souvent associés à des conflits fonciers ou d'usages et des accusations de violation des droits des communautés. Au vu de la poursuite de l'exploitation de pétrole et de gaz, **l'atteinte de la neutralité carbone impliquerait un développement à une échelle inédite de tels projets**, mais TotalEnergies donne peu de détails concrets sur l'envergure de ses projets à long terme.
- Fin 2022, **Greenpeace a publié une étude suggérant que TotalEnergies sous-estimait par un facteur de quatre ses émissions de gaz à effet de serre** dans ses déclarations en jouant sur divers facteurs de calcul. TotalEnergies a lancé une procédure contre l'ONG pour « diffusion d'informations trompeuses », mais la procédure a été annulée par un juge et le groupe n'a pas fait appel. L'estimation de Greenpeace se basait sur les émissions déclarées par Shell qui, pour une production d'hydrocarbures légèrement supérieure à celle de TotalEnergies, déclarait des émissions très largement supérieures¹.
- En octobre 2025, suite à une plainte déposée par un groupe d'ONG écologistes contre TotalEnergies, le Tribunal judiciaire de Paris a condamné le groupe pétro-gazier pour une campagne de communication de 2021 lancée à l'occasion de son changement de nom de Total à TotalEnergies. Les juges ont considéré que la promesse de TotalEnergies d'atteindre la neutralité carbone n'avait pas de base concrète et que sa communication visait à cacher à ses clients et aux citoyens les impacts réels de la poursuite de ses investissements dans les énergies fossiles.

¹ « Bilan carbone de TotalEnergies : révélations », décembre 2022. <https://www.greenpeace.fr/bilan-carbone-de-totalenergies-revelations/>